



ISSN: 2230-9926

Available online at <http://www.journalijdr.com>

IJDR

International Journal of Development Research

Vol. 13, Issue, 10, pp. 63861-63867, October, 2023

<https://doi.org/10.37118/ijdr.27103.10.2023>



RESEARCH ARTICLE

OPEN ACCESS

LES FACTEURS DE L'INTRODUCTION DES MARCHANDISATIONS DES TERRES DANS LE MILIEU RURAL DE LA RÉGION DU TONKPI À L'OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE

***Roméo Bié**

Docteur en Sociologie du Développement Rural, Chercheur Associé au Laboratoire de l'Anthropologie des Appartenances Symboliques et de la Sociologie Économique (LAASSE)

ARTICLE INFO

Article History:

Received 27th July, 2023

Received in revised form

10th August, 2023

Accepted 06th September, 2023

Published online 28th October, 2023

KeyWords:

Marché Foncier, milieu rural, Autochtone, Immigrés agricoles, Gouvernance foncière.

*Corresponding author: Roméo Bié,

ABSTRACT

Après avoir conservé pendant longtemps ses normes traditionnelles de gouvernance foncière dans lesquelles les transactions foncières étaient basées sur l'économie morale, le milieu rural de la Région du Tonkpi (à l'ouest de la Côte d'Ivoire) a connu l'ouverture du marché foncier au lendemain de l'avènement de la crise de 2002-2010. Étudiant les déterminants sociaux de ce changement social, cette recherche effectuée à partir d'une étude qualitative s'est réalisée dans le département de Man. Selon les résultats, le changement analysé est lié d'une part à son acceptation par les villageois. Cette acceptation s'est effectuée non seulement sous l'effet de la fragilisation de leur système de production économique, leur système politique et leur pouvoir démographique ; fragilisation engendrée par la rébellion de 2002-2010 mais également par la pression foncière exercée par l'arrivée massive d'immigrés agricoles qui en est suivie. D'autre part, cette mutation s'explique par l'implication de certains autochtones à partir de la déviation des normes traditionnelles de gouvernance foncière exprimant ainsi leur opposition au système coutumier qui incarne ces normes chez les cadets et orphelins puis sous fond d'abus d'autorité chez les cédants chefs de famille. En définitif, l'ouverture du marché foncier dans la Région du Tonkpi résulte de l'acceptation chez les villageois sous fond de contrainte sociale puis de la déviation des règles coutumières de gestion des terres chez les autochtones cédants.

Copyright©2023, Roméo Bié et al. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Roméo Bié, 2023. "Les facteurs de l'introduction des marchandisations des terres dans le milieu rural de la région du tonkpi à l'ouest de la Côte D'ivoire". *International Journal of Development Research*, 13, (10), 63861-63867.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la production économique en milieu rural Africain, les ressources sociales en général et le foncier rural en particulier sont constamment au centre des luttes pour leur contrôle ou pour l'accès au droit d'usage (M. Fautras, 2017). C'est dans ce contexte que dans le milieu rural de la Côte d'Ivoire, un pays de l'Afrique de l'ouest situé en dessous du 10^e parallèle entre les longitudes 2°20' et 8°30' Ouest (Sangne et al., 2015 P 1) se sont développées les transactions foncières marchandes après l'introduction des cultures de rente qui ont attiré de nombreux migrants agricoles principalement dans les zones forestières de ce pays à partir des années 1920. (J. P. Chauveau et al., 2006 P 91). La Région du Tonkpi (à l'ouest de la Côte d'Ivoire) n'est pas épargnée de cette réalité. Toutefois, à la différence des autres fronts pionniers, cette partie a conservé la rigueur de son système traditionnel de gouvernance foncière. ; Un système fondé sur l'économie morale dans le transfert des droits de propriété ou des droits d'usage des terres cultivables, (M.D. Soro et J-P Colin, 2008 P 168).

Cependant, ce système a connu une mutation dès le début de la rébellion (2003); changement caractérisé par l'introduction des transactions foncières marchandes (République de Côte d'Ivoire, 2009 P 195, R Bié, 2020, P 198). Dominées par leur forme non-consensuelle, ces transactions engendrent depuis des décennies de nombreux conflits autour de cette ressource dans le milieu rural de cette Région affectant ainsi la stabilité nationale (BKadet, 2015, P 458). En conséquence, une analyse Sociologique de ce changement s'impose pour saisir la logique des acteurs de sorte à mesurer les enjeux des tensions qui en découlent et par là orienter les actions de prévention ou de règlement durable. Le passage en revue des travaux antérieurs sur la question étudiée révèle que le processus d'ouverture du marché foncier dans les zones pionnières ivoiriennes a commencé avec l'arrivée massive des immigrés agricoles nationaux et non-nationaux dans ces zones dans la première moitié du 20^e siècle (J. P. Chauveau et J. P. Colin, 2014, p 0-20). Certains chercheurs soutiennent que cette réalité relève de la volonté politique au départ du colonisateur Français et des autorités ivoiriennes après l'indépendance dans le but de mettre en œuvre leur politique de mise en valeur des terres agricoles (A Babo, 2010 P 118).

Par ailleurs, cette politique visait également à construire des bases électorales dans les zones d'accueil au profit du pouvoir en place (J P Chauveau et B. SKoffi, 2005, 253). Un autre groupe de chercheurs postulent plutôt que l'intégration de ces nouveaux venus dans les zones pionnières fut possible grâce à la volonté des autochtones de mettre leurs terres en valeur utilisant ces migrants comme ouvriers agricoles dans la création et l'entretien des plantations à l'ère de l'introduction des cultures de rente (M Zongo, 2003, 58). Toutefois, du statut d'ouvriers agricoles, certains d'entre ces immigrants ont fini par obtenir des terres cultivables par don sous fond de récompense de la part de leur tuteur autochtone après des années de services (G Kouamé, 2018, P 13). Des travaux ont révélé cependant qu'au regard des enjeux socioéconomiques liés à la culture des produits de rente, des autochtones ont fini par vendre les terres aux immigrants (V Bonnécase, 2001, p 57) Cette ouverture du marché foncier fut aussi possible du fait du sous peuplement de ces zones forestières et à la vacance des terres cultivables (MS Débégoun, 2009, P272, B Kadet. 2015).

En somme, ces travaux permettent de cerner d'une part les causes de l'infiltration massive des immigrants dans la production agricole ivoirienne et d'autre part de retracer le processus d'émergence de la marchandisation des terres, le tout, au cours de la période coloniale et les premières décennies de la période post coloniale. En revanche, non seulement ces analyses généralisent l'ouverture du marché foncier à l'ensemble des zones forestières en plus elles laissent un vide scientifique autour des causes de ce phénomène notamment l'influence du contexte temporel puis les degrés et logiques d'implication des acteurs. La présente étude se veut donc exploiter ce vide en visant à étudier en général les facteurs de l'introduction de la marchandisation des terres dans le milieu rural de la région du Tonkpi. Dans la mesure où la mutation analysée suppose son acceptation dans les villages d'accueil et la déviation des normes traditionnelles de gouvernance foncière, cet article a pour but spécifique d'examiner d'une part les causes de l'acceptation de ce changement chez les villageois en général et d'autre part d'analyser les logiques sociales des déviations aux normes traditionnelles de gouvernance foncière chez les autochtones cédants de terres. Eclairer cette réalité sociale, permettra de comprendre le contexte d'émergence du phénomène étudié afin de non seulement saisir les logiques et les enjeux de leurs manifestations actuelles mais également d'appréhender le sens des conflits qui en découlent de sorte à permettre aux gouvernants d'adopter les politiques adéquates de leur prévention ou de leur gestion durable. Dans la mesure où la mutation étudiée part des actions individuelles pour modifier la société globale, celle-ci s'inscrit dans la vision paradigmatique de l'individualisme méthodologique. Dans ce contexte la théorie du changement social (ERÍñigo, 2010) et celle des transactions sociales (J Remy et al, 1978) ont été retenues pour interpréter les résultats. En effet, selon les types et les phases du changement social proposés, la première théorie permet d'interpréter le type de changement dans lequel s'inscrit le phénomène étudié, les étapes évolutives de celui-ci et le positionnement des acteurs en présence. Quant à la théorie des transactions sociales, au regard de ses concepts : « *semi-aléatoire, semi-autonome, négociation, solidarité instrumentale, solidarité expressive, ressource d'action* », celle-ci permet d'interpréter les actions des acteurs ayant contribué à la construction du changement étudié. Selon son plan de rédaction, cet article comporte une introduction, un ancrage méthodologique, les résultats, une discussion, une conclusion et une bibliographie.

Ancrage méthodologique

Cadre méthodologique général et outils de collecte des données: Au rappel, cet article vise à étudier en général les facteurs du changement des pratiques transactionnelles foncières et spécifiquement, à analyser d'une part les causes de l'acceptation de l'introduction des marchandisations des terres chez les villageois et d'autre part, les logiques sociales des déviations des normes traditionnelles de gouvernance foncière chez les autochtones cédants des terres. Ainsi cette étude s'inscrit dans l'examen de la transformation de la société globale prise comme effet des actions individuelles et collectives. Ce faisant, cette recherche s'inscrit dans les principes paradigmatiques de

l'individualisme méthodologique (Pierre Yves le Meur, 2002). Par conséquent elle se réalisera à partir d'une démarche qualitative (Pierre Yves le Meur, 2002).

Le champ de l'étude: A partir de l'échantillonnage par choix raisonné, la région du Tonkpi notamment le département de Man a été retenu pour la réalisation de la présente étude (Huberman 1 et M Matthew, 2003 p 60). Le département de Man est le chef-lieu de la Région du Tonkpi, l'une des régions du District de Montagne situé à l'ouest de la Côte d'Ivoire comme l'indique la carte ci-dessous.



Source : N'guessan kouadio, Doctorant cartographe à l'institut de Géographie territoriale (IGT) à l'université Félix. H. B

Carte 1. Carte de la région du tonkpi mettant en évidence les sous-préfectures des localités champ d'enquête

Cette étude s'est certes effectuée dans la ville de Man (chef-lieu de la région du Tonkpi), mais principalement à Biakalé (Village de la Sous-préfecture de Gbangbéguiné-Yaty) et à Kiéfé (Village de la Sous-préfecture de Man); deux localités choisies respectivement à partir de l'échantillonnage par cas type et par boule de neige (M Huberman et M Matthew, 2003 p 60). La collecte des données dans ces localités champs d'étude ci-dessus mentionnés s'est réalisée entre 2014 et 2016 notamment du 02 au 06 septembre 2014 à Man et Biakalé dans le cadre de la recherche pour le Master 1, du 11 au 29 septembre 2014 suivi d'un ratissage du 09 au 11 Mars 2016 à Kiéfé dans le cadre d'une mission d'identification des acteurs impliqués dans les transactions foncières dans ledit village puis du 24 au 30 Août 2015 à Man et à Biakalé dans le cadre de la recherche pour le Master 2. Certains résultats de la recherche pour le Doctorat de 2015 à 2020 ont été également utilisés dans ce travail.

Choix des enquêtés: Pour la collecte des données, les enquêtés ont été identifiés à partir de l'échantillonnage par cas multiple (Palvaro, 1997) et par boule de neige (Nations Unies, 2004). A partir du premier échantillonnage, plusieurs catégories sociales ont été retenues pour le recueil d'information précisément à Man ville et à Biakalé. Ces catégories d'acteurs sont consignées dans le tableau-ci-dessous.

Tableau 1. Répartition des enquêtés par catégorie sociale et par champ d'étude

N°	Catégories d'enquête	Effectifs			
		Man	Biakalé	Kiéélé	Total
01	Autorités administratives	02	00	00	02
02	Responsables de la société civile	01	00	00	01
03	Responsables de structures de développement	03	00	00	03
04	Autorités militaires	01	00	00	01
05	Autorités coutumières centrales	03	00	00	03
06	Autorités coutumières locales	00	03	02	05
07	Autorités familiales	00	07	00	07
08	Leaders de jeunes	00	02	01	03
09	Leaders de femmes	00	01	01	02
10	Les jeunes	00	08	05	13
11	Les femmes	00	06	04	10
12	Leaders de communautés immigrées	00	03	00	03
13	Les cédants de terre	00	00	66	66
Total		10	30	79	119

Source: Bilan de l'échantillonnage

L'échantillonnage par boule de neige a été particulièrement utile à Kiéélé là où il a été déroulé le recensement systématique pour identifier les autochtones cédants de terres, la nature des transactions foncières, les superficies de terre cédées et leurs acquéreurs. Ces échantillons sont de ce fait jugés suffisants pour obtenir les données nécessaires pour comprendre le phénomène à l'étude.

Outils et techniques de collectes et d'analyse des données: Ancrée dans l'enquête qualitative, cette étude a emprunté les outils de la démarche ethnographique (A Marchive, 2012 p 14). Ainsi celle-ci a utilisé les entretiens semi-directifs, les entretiens non-directifs, les focus-groupes, l'observation participante et le recensement systématique des acteurs pour la collecte des données (G Imbert, 2010, p 34). Relativement à ces outils, des guides d'entretien et des grilles d'observation ont été mobilisés pour recueillir les informations auprès des enquêtés. Les données issues de cette collecte ont été examinées à partir de l'analyse de contenus thématiques (H Raymond, 1968 p 179). Les résultats issus de ce travail sont alors présentés dans la partie qui suit.

RÉSULTATS

Inscrit dans l'analyse des déterminants sociaux de l'ouverture du marché foncier dans le milieu rural de la Région du Tonkpi, deux principaux résultats ont émergés de la présente étude. Il s'agit d'une part des résultats relatifs aux causes de l'acceptation de l'introduction de la marchandisation des terres chez les villageois et d'autre part les logiques sociales associées à la pratique du commerce des terres sous fond de déviance aux normes traditionnelles de gouvernance foncière chez les autochtones cédants des terres.

Les causes de l'acceptation de l'introduction des marchandisations des terres

L'introduction de la vulnérabilité économique chez les autochtones: Au nombre des causes de l'acceptation des ventes de terre dans les villages Yacouba, il y a la fragilisation du système de production économique prise comme effet de la rébellion armée. Cette fragilisation fut caractérisée par le ralentissement voir le blocage de la chaîne de production économique engendrant ainsi l'émergence de l'extrême précarité financière chez les villageois. Cette précarité implique une vulnérabilité économique de la communauté autochtone de cette Région de sorte à les contraindre à céder leurs terres dès l'arrivée des immigrants agricoles. Le discours suivant en est une illustration :

« Mon petit, ici on assiste actuellement à une sorte de recolonisation foncière. C'est une colonisation qui ne dit pas son nom. Les gens sont passés par la rébellion pour appauvrir la population de l'ouest afin de récupérer leurs terres »¹

¹ Un Président d'ONG à Man enquête du 24 Août 2015

En effet, la précarité financière observée a été engendrée par l'exile massif de l'essentiel de la jeunesse représentant portant la main d'œuvre. A cette réalité de fuite de main d'œuvre s'ajoute la mise en place par la rébellion d'un système d'exploitation économique causant l'appauvrissement de la population. Au fait, après leur installation dans la Région du Tonkpi, les forces nouvelles ont mis en place un système de contrôle, de gestion et d'exploitation des ressources économiques de cette zone. Dans sa mise en œuvre, des postes de contrôle furent érigés aux entrées et sortir de tous les villages et villes de la région. A ces postes était pratiqué un système de raquette qui s'appliquait aux véhicules qu'aux personnes qui les traversaient. Dans le cadre de l'exploitation des ressources, des pillages de bien matériel et immatériel, des ressources forestières (le bois), le prélèvement en question s'étendait à toutes sortes de commerce ; des prélèvements financiers très rigoureux et abusifs de sorte à appauvrir d'avantage la population. Le témoignage suivant en est une illustration :

« Toi-même regarde, pendant la crise, les rebelles étaient dans tous les villages. Ils avaient faire des barrages dans les rentrés, les sorties et même sur les routes des champs des villages. Donc quand tu quittes au champ avec tes produits agricoles, tu payes. Pour aller en ville avec tes produits, tu vas également payer de l'argent. Même au retour, tu dois payer. Ce qui faisait que beaucoup ne vendaient plus, certains dormaient au champ, dans des camps pour éviter de dépenser inutilement. »²

Il ressort de ce discours que le système d'exploitation économique installé par la rébellion fut perçu comme un moyen délibéré de fragilisation de la production économique dans l'objectif d'instaurer la précarité chez ces peuples, le tout dans un projet de colonisation agraire.

La fragilisation du système politique villageois: L'une des causes de l'acceptation de l'introduction du commerce des terres chez les autochtones fut la fragilisation du système politique villageois. Cette fragilisation s'est matérialisée par le fait que les chefferies villageoises des localités de la région du Tonkpi ont connu des successions brutales. En effet, l'avènement de la rébellion a suscité l'exile de plusieurs chefs de village; le parti politique de Laurent Gbagbo. Ces départs laissent alors une vacance de pouvoir à la tête de ces villages de sorte que des adjoints à ces chefs ou d'autres personnes parfois illégitimes en profitent pour s'accaparer ce pouvoir comme le dit en enquêté selon les termes suivants :

« Bon ici, le problème qu'on a aussi c'est le problème de chefferie. Tu sais, à Blolé-youamplé, le chef qui est là actuellement là, il est devenu chef dans la crise quand le vrai chef

² Un Président d'ONG à Man enquête du 24 Août 2015

avait fui. A cause de ça quand il parle on ne l'écoute pas, lui-même, il ne se respecte pas. Les gens l'insultent en publique. »³

Ces successions brutales ont évidemment provoqué des mésententes au sein de la classe politique villageoise est tout aussi caractérisé parfois par l'incompétence des nouveaux chefs ou des chefs aux services et aux ordres de la rébellion. Ainsi on pouvait assister à la contestation de la légitimité de ces chefs contestation se manifestant par des désobéissances à ceux-ci et l'émergence des crises après le retour des chefs exilés. Il faut ajouter à cette liste la fragilisation de l'autorité politique des chefs coutumiers. Il s'agit dans ce cas de l'humiliation des autorités villageoises de manière à affaibli leur influence. Selon cet autre mode de fragilisation, certains chefs de village étaient parfois battus et humiliés en publique devant leur famille et sujet villageois par les rebelles comme le dit un chef de village en ces mots :

« Moi, ils m'ont pris ici disant que c'est moi qui ai caché les gendarmes. Alors que les gens, ils fuyaient et ils sont passé ici. Donc on m'a pris, me déshabiller devant tout le monde, voici ma maman, elle pleurait seulement, ils m'ont attaché et frappé pendant deux jours, ils m'ont dit que si je ne dis pas où les gendarmes là sont caché, ils vont me tuer. Est-ce qu'on peut traiter un chef comme ça? »⁴

Ces deux situations ont engendré alors la fragilité du système politique traditionnel et les normes coutumières de sorte à ouvrir une brèche pour le passage des changements sociaux notamment la matérialisation des transactions foncières.

Tableau 2. Les communautés immigrées de base et leurs périodes d'arrivées

Communautés	Périodes d'arrivées	groupes ethniques	Type de migrant
Les Burkinabés	2003	Les Mossi, Les Groussi, Les Samogor, Les Dagari, Les Lobi Burkinabé, les Mauré	Allogènes
Les Nordisses	2006	Les Sénoufo, les Lobi ivoiriens, les Djimini	Alloctones
Les Akans	2009	Les Baoulé	Alloctones

Source : enquête réalisée à Biakalé et Kiélé (2014-2015)

Tableau 3. les autochtones cédants des terres à Kiélé entre 2006 et 2015

Catégorie sociale	Effectif des cédants		Superficie de terre vendue en hectare		Superficie cédée par travailler-partager en hectare		Total des terres cédées	
	Effectif	Pourcentage	Superficie	Pourcentage	Superficie	Pourcentage	Superficie	Pourcentage
Cadets et orphelins	47	71.2	570	88.50	100.5	73.09	670.5	85.80
Femmes	02	03.03	20	03.11	5	03.64	25	03.20
Chefs de famille	17	25.75	54	08.39	32	23.27	86	11
Total	66	99.97	644	100	137.5	100	781.5	100

Source: Identification systématique des cédants de terre à Kiélé en 2014-2016

Fragilisation du pouvoir démographique autochtone:

L'installation de la rébellion armée dans la région du Tonkpi a provoqué également la fragilisation du pouvoir démographique chez les autochtones. Il s'agit du dépeuplement des villages de cette région, une réalité marquée par l'exile de la population notamment le départ massif des jeunes vers les pays limitrophes et la zone gouvernementale engendrant ainsi une décroissance démographique importante de la communauté autochtone. Ce faisant, les localités villageoises étaient habitées que de vieillards et de personnes non-valides. Écoutons à cet effet un leader de jeune qui dit:

« Djaa, mon frère, ici là, ça chauffé dè. Tous les jeunes que tu vois là étaient tous en brousse, d'autres étaient allés dans les zones loyalistes. Ceux qui sont restés à Blolé ici, s'étaient les vieilles personnes. Ils ne valaient même pas 30 personnes »⁵

Cette décroissance démographique était synonyme de la fragilité de la structure sociale autochtone incapable dans ce contexte à résister contre d'éventuel changement. L'une des conséquences directes de ce phénomène est l'acceptation des immigrés dans ces localités et l'admission des cessions marchandes des terres.

³Un leader des jeunes à Biakalé, enquête du 28 Août 2015

⁴Un chef de village à Biakalé du 28 Août 2015

⁵Un leader des jeunes à Biakalé, enquête du 28 Août 2015

Migration, pression foncière et ouverture de la marchandisation des terres: La fragilisation du pouvoir démographique comme évoqué précédemment a été suivie de l'ouverture d'un flux migratoire important. Effectué au départ par la migration collective et par la suite par la migration individuelle, ce flux a engendré l'arrivée et l'installation massive des immigrés agricoles dans les villages de la Région du Tonkpi. Ainsi à travers la première forme de migration, se sont installées par vagues successives les premières communautés d'immigrés dont la composition et les périodes d'arrivée sont consignées dans le tableau ci-dessous:

Par ailleurs, une fois dans ces localités, ces migrants ont entrepris des négociations sous fond de harcèlement auprès des autochtones afin d'obtenir des terres cultivables. En conséquence, relativement à leur effectif élevé et leur volonté affichée d'obtenir les terres cultivables ces derniers ont exercé une forte pression foncière sur les autochtones de manière à les amener à céder leurs terres comme le souligne le verbatim suivant :

« C'est quand la guerre a commencé là que les ventes de terre-là sont arrivées. Mais avant la guerre, personne ne vendait la terre. C'est quand les étrangers sont venus nous envahir. Ces gens-là, nous ont en quelque sorte obligés. ! »⁶

Logiques sociales de déviation des normes de gouvernance foncières

Classification des autochtones cédants des terres

Les marchandisations des terres sous fond de non-respect des règles villageoises de gouvernance foncière ont été effectuées par des

catégories d'autochtones qu'il convient d'identifier. A cet effet, le recensement systématique effectué à Kiélé a permis d'établir le tableau des cédants ci-dessous. A la lecture du tableau ci-dessus, la catégorie des cadets et orphelins représente 71.2% des cédants de terre et leurs cessions représentent 85.80% des superficies de terres cédées avec 88.50% des terres vendues. Ce résultat révèle alors l'implication massive et majoritaire des cadets et orphelins représentant la catégorie des jeunes dans les cessions de terres. Selon l'ordre des cédants majoritaires présenté par ce tableau, les jeunes sont suivis des chefs de famille dans la mesure où ces derniers représentent 25.75% des cédants, 08.39% des terres vendues et 11% des terres cédées. Avec 03.20%, la proportion des femmes reste cependant le plus bas synonyme de leur faible implication dans les cessions de terres.

Système traditionnel de gouvernance foncière et exclusions sociaux:

L'implication majoritaire des cadets dans les cessions des terres constitue une réaction à leur exclusion de la gestion autonome des terres. En effet, le groupe ethnique Yacouba qui constitue les autochtones de la Région du Tonkpi sont inscrits dans un système patrilinéaire. Selon les normes coutumières de gouvernance foncière de ce système, les terres sont réparties entre les familles autochtones et constituent des propriétés collectives familiales dont le chef de

⁶ Une autorité coutumière à Biakalé (enquête du 12 Août 2015)

famille en est le premier responsable. A ce titre, ce dernier est garant de sa redistribution, entre les membres de la famille, de sa protection et de sa cession. Dans le cadre de la redistribution des terres, les cadets obtiennent des parcelles cultivables indiquées par le chef de famille dans la mesure où selon ces normes, ceux-ci peuvent faire usage des terres qui leur sont attribuées mais n'en sont pas les responsables. En outre, dans l'exercice de leur fonction de chef de terre, les chefs de famille abusent parfois de leur autorité à travers les cessions non consentuelles des portions du patrimoine foncier familial et/ou le non-partage des rentes générées par ces cessions avec les cadets ce qui explique leur implication dans les cessions comme le montre le tableau ci-dessus. Ce faisant, les cadets sont privés non seulement de toute gestion autonome des terres mais également de la jouissance équitable des mannes issues de sa gestion comme l'indique le verbatim suivant :

« Ici, ce sont les chefs de famille qui gèrent les terres. Chaque famille a sa portion de terre et c'est le chef de famille qui en est le responsable. Les jeunes peuvent avoir leurs champs comme ils veulent mais c'est leur chef qui leur montre où ils doivent travailler, ils ne peuvent pas gérer les terres. Souvent ils viennent se plaindre que leurs aînés ont cédé des terres sans leur dire. Mais quand c'est comme ça, nous on règle entre eux et puis ça passe.»⁷

Cette exclusion concerne également les orphelins et les veuves. En effet, selon les normes, traditionnelles, après le décès d'un homme dans une famille, ses biens d'héritage compris l'héritage foncier sont confiés à l'un de ses frères qui devient le nouveau responsable familial de la femme et des enfants du défunt. De ce fait, les orphelins et les veuves ne peuvent contrôler en toute indépendance les terres héritées. Par ailleurs, dans leur gestion, ces biens fonciers sont parfois confisqués ou cédés sans consensus par le nouveau chef de famille empêchant de la sorte les veuves et les orphelins de bénéficier de la rente issue de cette gestion. Écoutons à cet effet une veuve qui dit :

« Depuis mon mari est décédé, son frère a confisqué tout ce qu'il a laissé, ses trois plantations de café. Quant il vend café là, il ne nous donne rien, à moi et mes enfants. Aujourd'hui, la jachère où je faisais champ là, il a vendu. Moi et mes enfants on va manger où, alors que lorsque mon mari est mort, on lui a dit qu'il va prendre ces biens là pour s'occuper de nous. Aujourd'hui là il a tout pris et il ne fait rien. J'ai trois garçons. Ceux-là, ils vont travailler où»⁸

Ainsi la faible implication des femmes dans les cessions des terres telle que présentée par le précédent tableau s'explique par le fait que celles-ci soient beaucoup dépendantes des Hommes, les mariées à leur mari, les veuves à leurs fils adultes de sorte à s'associer ou à soutenir les actions de ces derniers.

Enjeux sociaux et adhésion des certains autochtones à la marchandisation des terres: L'analyse des logiques sociales associées à l'adhésion de certains autochtones à la cession marchande des terres laisse appréhender trois enjeux qui y sont rattachés. Il s'agit d'abord d'un enjeu structurel, ensuite d'un enjeu économique enfin d'un enjeu politique. Relativement au premier enjeu, il faut dire que l'opposition de certains autochtones au système traditionnel de gouvernance foncière se manifeste sous fond de contestation dudit système et est incarné par les cadets, les orphelins et les veuves dans les familles autochtones. Celle-ci émerge essentiellement autour de la gestion des terres propriétés familiales sous fond de conflits cadets/aînés et veuves ou orphelin/ héritier coutumier. Ce phénomène se traduit par l'appropriation individualiste des terres au détriment de la propriété collective familiale incarnée par les normes coutumières de gouvernance foncière locales. Au fait l'appropriation individualiste donne la possibilité aux acteurs de gérer d'une manière autonome les terres de manière à légitimer la cession individuelle et illicite de celle-ci. De ce fait, ces cessions s'accompagnent des formes de justification

en langue Dan telles que : « Eene dè ba bli nin a dodor, ma bli mi, mimba y a mon bak ke yene da casso gui ! » pour dire c'est la terre de mon père que j'ai vendu, c'est ma terre et personne ne peut me mettre en prison pour ça je n'ai pas vendu la terre du père de quelqu'un d'autre!

Par ailleurs, la marchandisation des terres permet à ces acteurs d'accéder à l'autonomie financière. En effet, les transactions foncières marchandes sont des sources importantes d'entrée financière chez les cédants introduisant ainsi l'enjeu économique au regard de l'évolution des coûts à l'hectare tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4. L'évolution du coût matériel des terres à Biakalé de 2004 à 2018

Année	Coût par hectare en FR CFA
2004-2006	60.000-80.000
2006-2009	80.000-120.000
2009-2012	120.000-150.000
2012-2014	150.000-180.000
2014-2015	180.000-250.000
2015-2016	250 000-300 000
2016-2017	300 000-380 000
2017-2018	380 000-450 000
2018-2019	450 000-600 000

Source: Résultat de l'observation participante de l'évolution du coût de terre de 2014 à 2020

Selon ce tableau, le coût à l'hectare des terres est passé de 60 000 Franc CFA en 2004 à 600 000 franc CFA en 2019. De ce fait, les ventes de terre permettent aux acteurs d'accéder à une autonomie financière même si temporelle et tout particulièrement chez les cadets et orphelins de bénéficier en toute autonomie de la rente foncière issue de la gestion de « leur terre », corrigeant ainsi l'injustice sociale dont ils étaient victimes. Selon le troisième enjeu, la cession des terres confère au cédant un pouvoir sociopolitique relativement à l'acquéreur. En effet, de la cession d'une terre, naît le rapport de tutorat impliquant cédant et acquéreur. Ce rapport confère au cédant le statut de première autorité autochtone de tutelle de l'acquéreur. Ainsi se construit une appropriation réciproque entre ces deux catégories d'acteur et cela selon la position de chacun dans ce rapport. Selon cette appropriation, l'acquéreur est désigné par « man nenn » pour dire mon étranger en Yacouba chez l'autochtone cédant et mon patron ou tuteur pour désigner le cédant chez l'acquéreur. Dans ce contexte, le cédant exerce une domination sociopolitique sur l'immigré, domination manifeste par la soumission de l'exploitant à son tuteur à travers l'exécution des travaux agricoles et l'assistance financière et matérielle à la demande du patron. Ceci étant, la transaction foncière devient un cadre de construction d'autorité sociopolitique chez les cédants de sorte à justifier l'implication majoritaire des cadets et des orphelins classés auparavant comme classes dominées dans la structure sociale des autochtones. Un enquêté exprime cette réalité en ces termes :

« Mon frère, moi je vais te dire la vérité. Moi j'ai vendu la terre et puis j'ai fait travailler-partager. Mais regarde aujourd'hui là tous mes étrangers là m'appellent patron. Chaque année je fais basfond, riz ne manque pas chez moi, ce sont eux qui font tout, mon champ de cacao ho, ce sont eux qui nettoient. Quand j'ai un problème, il suffit de claquer deux doigts et ils viennent.»⁹

DISCUSSION DES RÉSULTATS

Analyse des résultats et la plus valu de l'étude: Les résultats de l'étude des facteurs de l'ouverture du marché foncier dans le milieu rural de la région du Tonkpi ont révélé que cette mutation résulte de son acceptation par les autochtones. Toutefois cette acceptation est liée d'une part à la fragilisation du système social villageois et cela sous l'effet de la rébellion armée et d'autre part à la pression foncière exercée par l'arrivée massive des immigrants agricoles dans ce milieu.

⁷ Une autorité coutumière de canton à Man le 03 Avril 2014

⁸ Une veuve à Kiélé, enquête du 18 septembre 2014

⁹ Un cédant de terre à Kiélé en mars 2016

De ce fait, cette acceptation s'est effectuée sous une contrainte sociale exercée par la rébellion armée et l'arrivée massive des immigrants agricoles qui en est suivie. Ainsi l'introduction du commerce des terres s'inscrit dans une volonté politique manifeste des rebelles. Sans s'inscrire dans le même contexte, l'idée de l'implication de la volonté politique et la pression foncière exercée par l'arrivée des immigrants agricoles dans les villages dans l'ouverture du marché foncier est corroborée par Roch. Yao. Gnabeli (2012, p 98). L'émergence des cessions de terres par marchandisation prise comme effet des crises évoquée également dans ce résultat est quant à elle soutenue par Maxime Tano (2012, P 498) lorsque ce dernier explique ce phénomène par la crise économique de 1980 en Côte d'Ivoire. Cette étude a également montré que la déviation des normes traditionnelles de gouvernance foncière par certains autochtones est le second facteur du changement analysé. En effet, cette déviation s'explique d'une part par l'opposition des cadets, les orphelins et les veuves au système traditionnel de gouvernance foncière qui exclue ces derniers à la gestion autonome des terres. D'autre part, celle-ci est le résultat de l'exercice de l'autorité légitime de certains chefs de famille abusant ainsi de leur pouvoir dans la gestion des terres propriétés familiales. Ces deux logiques témoignent de l'implication des autochtones dans l'ouverture du marché foncier de sorte à s'inscrire dans le cadre des facteurs internes de ce phénomène. L'implication des autochtones ainsi évoquée est soutenue par Babo Alfred (ABabo, YDroz. 2008) et par Guéhi Jonas Ibo (J I Guéhi, 2007).

En outre, si ce travail apporte des connaissances additionnelles corroborées par des auteurs, celui-ci prend de la distance vis-à-vis d'un certain nombre de travaux antérieurs. Déjà, en traitant l'ouverture du marché foncier dans une zone forestière de l'ouest ivoirien au 21ème siècle et expliquant cela comme effet de la rébellion armée et la pression foncière exercée par l'arrivée massive des immigrants agricoles, ce travail s'éloigne de la tendance généraliste de l'ouverture du marché foncier dans les zones forestières en Côte d'Ivoire après l'introduction des cultures de rente dans la première moitié du 20ème siècle tel que soutenu par Jean Philippe Colin (J-P Colin, F Ruf, 2017, p 160-187), Jean Pierre Chauveau (J P Chauveau, 2000, P94_125). Par ailleurs, cette étude présente le changement examiné comme le résultat de l'implication volontaire de certains autochtones sous fond de déviation aux règles traditionnelles de gouvernance foncière exprimant ainsi leur opposition à celles-ci taxé d'exclusif. Le faisant, ce résultat s'oppose aux travaux de nombre de chercheurs qui postulent que ce phénomène est plutôt lié à la seule volonté politique des dirigeants de la Côte d'Ivoire comme soutenu par Chauveau Jean Pierre (J P Chauveau, 2000, P94_125) et Colin Jean Philippe (J-P Colin, 2005).

Interprétation des resultants: Au regard de l'objectif général de la présente étude, le phénomène examiné s'inscrit dans l'ordre du changement des pratiques de sorte à se loger dans le champ d'analyse des transformations sociales (A Trémoulinas, 2006). Il s'agit notamment d'une analyse populiste méthodologique dans la mesure où elle s'intéresse à la dynamique des pratiques et règles locales, des représentations autochtones (J-P. ODe Sardan 1991, pp 39-43). Selon la théorie du changement social, cette mutation entre dans le cadre du changement externe dans la mesure où elle concerne la transformation des comportements, de la structure sociale villageoise et des habitudes relationnelles (Inigo Retolaza Eguren, 2010, P 5). Cette théorie propose également quatre phases dans le processus de changement social (Michel Forsé, 2001, p 101). Pris dans ce processus, la période d'avant la rébellion s'inscrit dans la phase de satisfaction. Au cours de cette phase, les villageois affichent une satisfaction vis-à-vis de leur système de gouvernance foncière de sorte à ne pas trouver la nécessité d'opérer un changement. Toutefois, il existe des insatisfactions dans cette phase mais à une proportion moins importante. Cette première phase est suivie de celle du déni dans la période pré-rébellion, phase marquée par la fissuration du système de gouvernance foncière suivi de l'existence des tensions internes entre les acteurs. Toutefois, les acteurs conservent une résistance vis-à-vis d'un éventuel changement. Dans cet ordre, la fragilisation du système social villageois s'interprète comme la phase de confusion c'est-à-dire, phase au cours de laquelle la résistance au changement s'affaiblit du fait de la pression exercée par la masse

critique interne au système ou des acteurs externes en raison de leur besoin personnel (pauvreté, exclusion etc). Ces deux catégories d'acteurs correspondent respectivement aux autochtones exclus de la gestion autonome des terres (les cadets, les orphelins et les veuves) et les immigrants agricoles à la recherche de bien-être social. Dans ce contexte, le processus exige des facilitateurs pour rassurer le futur du changement et enclencher la coopération ou le dialogue entre les parties prenantes, rôle joué par les rebelles. Après que toutes ces conditions soient réunies, la phase de la rénovation correspondant à l'acceptation individuelle et sociale du changement début tout en restant relatif aux conditions ou contextes favorables. Les conditions favorables sont ici incarnées par l'avènement de la guerre et ses effets de fragilisation du système de fonctionnement des villages (Inigo Retolaza Eguren, 2010, P 10).

Tout en appréhendant l'ouverture du marché foncier comme une mutation sociale, la théorie des transactions sociales classe ce phénomène dans l'ordre des transactions sociales sous sa forme de transaction foncière et par là, les interactions autour de la terre (objet transactionnel) comme des négociations (J. Remy, 2005, P 95). Cette théorie met l'accent sur le dynamisme des transactions sociales dans la mesure où, la négociation est prise comme un jeu semi-structuré c'est-à-dire, un jeu de pouvoir et de contre-pouvoir dans lequel les ressources d'actions sont inégalement réparties et sont évolutives entre les acteurs (J. Remy, 2005, P 95). Ainsi, la variation des actions est relative aux ressources dont disposent les acteurs, le contexte temps favorable et les enjeux liés à l'objet transactionnel (J Rémy et J. Focard, 2013, P 282). Pris sous cet angle, le contexte de crise avec ses effets de fragilisation du système social villageois s'appréhende comme le contexte temps favorable aux immigrants agricoles qui utilisent les rebelles et les migrants de référence comme ressources relationnelles au regard de leur rapprochement identitaire et l'argent ou la force de travail comme ressource matérielle. Par ailleurs, les actions des nouveaux immigrants agricoles et des rebelles ayant contribué au changement analysé, doivent être interprétées comme une solidarité instrumentale, celle basée sur l'intérêt matériel des acteurs (Remy Jean, 1989, 147). En liste des acteurs ayant contribué à la construction du changement étudié, il y a les autorités villageoises de gouvernance foncière et la catégorie des cadets, orphelins et veuves inscrits dans une négociation conflictuelle autour de la terre. Etant donné que leurs actions autour de la terre sont légitimées par les normes traditionnelles de gouvernance foncière, des autorités villageoises de gouvernance foncière ont utilisé la marchandisation des terres comme stratégies de reconstruction de leur pouvoir économique. Pendant ce temps, la seconde catégorie, défavorisée au départ par ce jeu conflictuel au regard de leur exclusion et privation, se sont inscrits dans une logique de renégociation autour de la terre (Jean Remy, 2005, P 95). Cette renégociation vise donc la restauration de la justice sociale, la reconstruction de leur pouvoir économique et le repositionnement social de cette catégorie. Inscrits dans une solidarité à la fois instrumentale et expressive du fait du sens matériel et de l'expression de leurs actions (Remy Jean, 1989, 147), cette catégorie d'autochtone a utilisé la coopération avec les immigrants agricoles et la déviance aux normes traditionnelles de gouvernance foncière comme stratégie dans un contexte-temps marqué par la fragilisation du système politique villageois (Gibout. Christophe et al, 2009).

CONCLUSION

En somme, ancrée dans une démarche qualitative, cette étude réalisée dans le département de Man (Région du Tonkpi en Côte d'Ivoire) a examiné les facteurs de l'introduction de la marchandisation des terres dans le milieu rural de ladite Région. Cet article a révélé que la mutation étudiée a été possible parce qu'elle a été acceptée par les autochtones mais une acceptation sous le poids de la contrainte sociale du fait de la fragilisation du système social villageois sous l'effet de la rébellion de 2002-2010. Cette acceptation est également liée à la pression foncière exercée par l'arrivée massive des migrants agricoles dans les villages en question. En outre, la déviation des normes traditionnelles de gouvernance foncière chez les autochtones cédants des terres constitue le second facteur du changement étudié. Celle-ci s'inscrit d'une part dans les stratégies de contrôle autonome des terres chez la catégorie d'autochtone exclue de gestion autonome

des terres selon le système traditionnel de gouvernance foncière. D'autre part, cette déviation est le résultat des abus des autorités villageoises de gouvernance foncière. Dans la mesure où les transactions foncières introduites passent par la déviation des normes, elles sont alors sources de conflits autour du foncier rural (Jean Remy et al., 1978). Ainsi il convient de prendre en compte les résultats de ce travail dans la réflexion sur les stratégies de renforcement des mécanismes de sécurisation foncière afin de prévenir ces tensions.

REFERENCES

- Aka Aline Lamarche, 2019, « L'accès à la terre en Côte d'Ivoire : diversité et variabilité des pluralismes », *La Revue des droits de l'homme*, N° 16 |, mis en ligne le 31 mai 2019, consulté le 04 avril 2023. URL: <http://journals.openedition.org/revdh/7150>; DOI: <https://doi.org/10.4000/revdh.7150>
- Alvaro Pires, 1997, « *Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique* », publié dans l'ouvrage sous la direction de Poupard, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires [Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives], *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, p. 113-169. Première partie : Épistémologie et théorie. Gaëtan Morin, Montréal, P 405
- BABO Alfred, 2010. « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire », *Alternative sud*, Vol. 17, No 95, p. 96-118.
- BABO Alfred, Droz Yvan. 2008, « Conflits fonciers: de l'ethnie à la nation, rapport interethnique et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire », *Cahiers d'études Africaines*, vol. 192 p. 741-764
- Bié Roméo, 2020, « Gouvernances foncières et émergence des transactions illicites de terres à Kiéné dans l'ouest Montagneux Ivoirien », *Kassa Bya Kassa* N° 44, p 179 à 198
- BONNECASE Vincent, 2001. *L'étranger et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale, document de l'unité de recherche N° 095, régulation foncière*, No2, IRD/REFO, Paris 57 p.
- Chauveau Jean Pierre et Bobo Koffi Samuel, 2005, « Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière », *Outre-terre*, N°11 P 247-264
- Chauveau Jean Pierre et Colin Jean Philippe, 2014, « *la question foncière à l'épreuve de la reconstruction de la cote d'ivoire, promouvoir la propriété privée ou stabiliser la reconnaissance sociale des droits ?* » Les cahiers du Pôle foncier N°6, GRED/IRD, p 1-20
- Chauveau Jean-Pierre et al, 2006, « *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest* », Résultats du projet de recherche CLAIMS, Institut international pour l'environnement et le développement (iied), London, P 91
- Chauveau, Jean Pierre 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire, les enjeux silencieux d'un coup d'Etat », *Politique africaine* N° 78 P 94_125
- Coulin Jean Philippe, 2005, « Développement d'un marché foncier une perspective ivoirienne », *de boeck superieur/Afrique Contemporaine*, N° 213 P 179-196
- De Sardan Jean-Pierre Olivier, 1991, L'anthropologie du changement social et du développement comme ambition théorique ?, Réflexion débat, Bulletin de l'APAD (Association Euro-Africaine pour l'Anthropologie du changement social et du développement. Vol 1N°1, [Online], 1 | 1991, Online since 23 June 2006, connection on 02 November 2022. URL: <http://journals.openedition.org/apad/296>; DOI: <https://doi.org/10.4000/apad.296>
- Fautras Mathilde, 2017, « Marché foncier et évolution des usages et des valeurs de la terre agricole à regueb (Tunisie) », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [Online], Volume 17 Numéro 1 |, posto online no dia 25 maio 2017, consultado o 05 abril 2023. URL: <http://journals.openedition.org/vertigo/18389>; DOI: <https://doi.org/10.4000/vertigo.18389>
- Fosé Michel, 2001, « Sept dimensions du changement social », *L'Année sociologique*, 1 (Vol. 51), p 51 à 101
- Gibout Christophe, Blanc Maurice et Foucart Jean, 2009, « Transaction sociale et science de l'homme et de la société », *Revue pensée plurielle de Boeck supérieur*, N°20 P 7-11
- Guéhi Jonas Ibo, 2007 « Fronts pionniers et retraits de terres : points de vue sur la sécurisation du foncier en Côte d'Ivoire », *revue de géographie tropicale et d'environnement*, EDUCI, No 1, p3-19
- Henri Raymond, 1968, « Analyse de contenu et entretien non-directif : application au symbolisme de l'habitat », *Revue française de sociologie*, 92, p 167-179
- Iñigo Retolaza Eguren, 2010, « *La théorie du changement* », Une approche de penser et d'action pour naviguer dans la complexité des processus de changement social, La Paz, Bolivia P 77
- Kadet Bertin., 2015. « L'ouest ivoirien : enjeux et problème d'une zone grise », *Cahier d'Outre-Mer* No 271 p 437-459
- Kouamé, Georges 2018, « *Politique foncière en Côte d'Ivoire rurale : trajectoires historiques, réformes et perspectives, Atelier d'échanges sur les trajectoires de politiques foncières en Afrique de l'Ouest et à Madagascar* » TFD – GRET, Saint-Louis
- Le Meur Pierre Yves, 2002, « *Approche qualitative de la question foncière, note méthodologique* », document de travail de l'unité 095 N°4 IRD/REFO, Paris
- Marchive Alain, 2012, « Les pratiques de l'enquête ethnographique », *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle* (Vol. 45), p 7 à 14
- Nations Unies, 2004, « *Études d'évaluation thématique: approche qualitative de la collecte de données, Programme mondial d'évaluation de l'abus de drogues (GAP), Module 6 du référentiel* », Publication des Nations Unies Numéro de vente: F.04.XI.15, New York, P 78
- Remy Jean (a), 1989, « Comment problématiser le changement social ?, dans *Vers une théorie du lien social* », le mouvement et la forme de Michel Molito, Jean Remy, Luc Van Campenhout, Presses de l'Université Saint-Louis P 119 147, <http://www.openedition.org/6540>
- REMY Jean., VOYÉ Liliane, SERVAIS Emil., 1978, « *Produire ou reproduire ? Une sociologie de la vie quotidienne* », tome 1, Vie Ouvrière, Bruxelles.
- Rémy. Jean et Foucart. Jean, 2013/2, « La transaction : une manière de faire la Sociologie », *pensée plurielle, de Boeck supérieur*, N° 33_34, P 282
- Remy Jean (b), 2003/1, « Négociation et transaction sociale, revue négociation », *De boeck superieur*, N° 3 P81-95
- République de Côte d'Ivoire (a), 2022, « *Recensement Général de la Population et de l'Habitant : Résultats globaux 2021* », Institut national des statistiques, Abidjan p 37
- République de Côte d'Ivoire (b), 2009, « *Etude sur la location et les ventes de terres rurales en Côte d'ivoire* », rapport 1, diagnostique des pratiques, Ministère de l'agriculture délégation Européenne, Abidjan p 195 Lettr
- Roche Yao Gnabéli, « Deconstruction de la figure de l'étranger ouest africain en cote d'ivoire », *Migration et Société*, 2012/6 N°144, P 85-98
- Soro Debegnoun Marcelline et Colin Jean-Philippe, 2008, « Marchandisation, individualisation et gestion intrafamiliale des droits sur la terre en basse Côte d'Ivoire », *Économie rurale*, 303-304-305, P 154-168.
- Tano Maxime, 2012, « Conflits fonciers et stratégies de sécurisation foncière au sud-ouest ivoirien », *bulletin de l'association des géographes Français*, N° 89-3.p 486-498
- Trémoulinas Alexis, 2006, « *Introduction* », *Sociologie des changements sociaux*, la Découverte Paris P3-8
- Zongo Mahamadou, 2003/2 « La diaspora Burkinabé en Côte d'Ivoire, trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine », *Politique Africaine*, No 90, p 113-126